

Projet jardins de pluie

Présenté aux élus de la Municipalité de Mont-Blanc

Par

**L'Association pour la restauration et la protection écologique
du lac Carré**

Introduction

C'est bien connu, le lac Carré a souffert de la colonisation et de son développement urbain au fil des décennies. Déboisement massif de ses rives, lotissement en très petites parcelles, construction de routes asphaltées tout autour, infestation par le myriophylle à épis, etc...

Heureusement, une prise de conscience au tournant des années 2000, concrétisée par des efforts de la municipalité et des riverains, a permis de ralentir voire stabiliser cette dégradation constante amorcée il y a plus d'un siècle.

Mais une nouvelle densification de la zone urbanisée actuelle du lac Carré et de son bassin versant s'est récemment amorcée. Elle devrait s'accroître avec la volonté gouvernementale de densifier les zones urbaines en général et l'attrait de la région par les citadins en quête de nature et les nouveaux travailleurs. Couplée aux précipitations plus abondantes liées aux changements climatiques, cette densification augmentera la pression sur le lac et ses tributaires ainsi que sur le réseau pluvial de la municipalité.

Il est donc primordial d'anticiper les impacts futurs pour le lac Carré: augmentation des surfaces imperméables, accroissement conséquent du nombre des îlots de chaleur, ruissellement accru des eaux pluviales, accroissement prévisible du nombre d'utilisateurs de la plage municipale, etc...

C'est dans ce contexte que l'ARPEC propose un projet d'implantation de jardins de pluie dans le bassin versant du lac Carré. Il s'agit d'une solution peu coûteuse si on la compare à la collecte des eaux pluviales, à la portée financière des citoyens qui désirent s'impliquer, et efficace en termes d'infiltration dans le sol des eaux de ruissellement.

Qu'est-ce qu'un jardin de pluie ?

Le jardin de pluie, aménagé sur une petite zone, est conçu de manière à capter l'eau de pluie qui s'écoule du toit d'une maison, d'une allée, d'un patio et autres surfaces imperméables. En plus de jouer le rôle d'entonnoir, il retient l'eau temporairement, le temps qu'elle s'infilte dans le sol. De ce fait, le jardin de pluie contribue à capter les sédiments et éléments nutritifs tel le phosphore, transportés par le ruissellement, et ce avant qu'ils ne soient emportés vers les cours d'eau et les lacs.

Concrètement, le jardin de pluie est un aménagement paysager qui, en plus d'être joli à regarder, reproduit en zone urbanisée les processus naturels de la filtration des eaux pluviales. Il est aménagé avec des plantes herbacées et ligneuses indigènes qui résistent bien aux conditions humides et sèches.



Objectifs poursuivis par ce projet

Les objectifs de ce projet sont multiples mais peuvent se résumer ainsi:

1. Réduire le ruissellement des eaux de pluie vers le lac et ses tributaires en favorisant leur infiltration le plus près possible de la source;
2. Améliorer à long terme la santé du lac Carré en limitant les apports en sédiments et en éléments nutritifs comme le phosphore;
3. Contribuer au rechargement naturel de la nappe phréatique tout en réduisant le ruissellement vers le réseau de canalisation des eaux de pluie;
4. Sensibiliser la population aux effets néfastes du ruissellement vers le lac (en particulier les apports en phosphore et en sédiments);
5. Mobiliser et impliquer directement les citoyens dans la recherche de solutions efficaces pour protéger et améliorer la santé du lac Carré.

Partenaires du projet

Afin d'assurer la réussite d'un tel projet, l'ARPEC propose un partenariat entre différents partenaires : la municipalité de Mont-Blanc, l'Organisme de Bassin Versant Rouge-Petite Nation- Saumon (OBV RPNS), l'ARPEC et les citoyens intéressés de Mont-Blanc. D'autres partenaires pourraient se greffer selon leurs intérêts, par exemple la MRC des Laurentides et des partenaires privés comme des jardineries.

Projet proposé, étape par étape

De façon générale, l'ARPEC propose un projet en deux temps : Une première année de préparation et de sensibilisation de la communauté du bassin versant du lac Carré, suivie de trois années d'une implantation graduelle et subventionnée de jardins de pluie sur des terrains de citoyens volontaires.

1. Printemps-été-automne 2024

Confection d'un jardin de pluie par la municipalité au parc de la Gare (ou à un autre endroit, mais bien visible et facilement accessible à la population). L'objectif est d'en faire une vitrine sur le projet à l'intention des citoyens. Quelques affiches éducatives seraient intégrées afin d'expliquer le concept, son utilité, et ses effets positifs attendus sur le lac Carré.

Pour cette étape, la municipalité défraie les coûts de fabrication du jardin de pluie et des affiches. L'ARPEC fera la promotion des jardins de pluie auprès de ses membres dès sa prochaine assemblée annuelle le 11 mai 2024 et par la suite via son groupe Facebook et autrement, en prévision des étapes suivantes.

2. Automne 2024

Préparation d'une demande de subvention auprès des programmes déjà existants, comme le programme fédéral de financement communautaire EcoAction qui a déjà subventionné de tels projets au Québec et ailleurs au Canada.

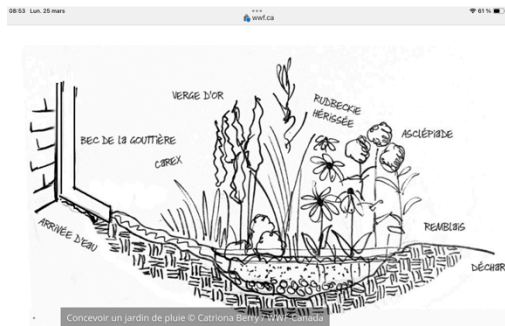
Un partenariat entre la municipalité de Mont-Blanc et l'Organisme de bassin versant RPNS est suggéré par l'ARPEC. L'OBV RPNS a déjà été contacté par l'ARPEC et s'est montré ouvert à un tel partenariat. Cet organisme possède l'expertise pour les demandes de subventions reliées à la protection de l'environnement ainsi qu'à la gestion de ces fonds.

3. Hiver 2025

Dépôt de la demande de subvention. Au préalable, des discussions devront avoir lieu entre les différents partenaires du projet afin de décider du contenu de cette demande, à savoir le montant demandé, les responsabilités de chacun, les montants accordés aux propriétaires qui feront la demande pour obtenir des fonds, les conditions d'utilisation de ces fonds, etc... Certaines municipalités comme Granby et Waterloo, appuyées par l'OBV Yamaska et leur MRC, ont déjà implanté avec succès un tel programme. Les consulter pourrait nous être profitable.

4. Printemps-été 2025

Implantation du programme dans le bassin versant du lac Carré. À cette étape, l'ARPEC propose que la municipalité fournisse gratuitement aux demandeurs les matériaux inertes nécessaires à la construction des jardins de pluie, par exemple, le sable, le gravier, le compost, les pierres et/ou le paillis. Les propriétaires devront quant à eux s'impliquer en défrayant une partie des coûts des végétaux ainsi qu'en construisant eux-mêmes leur jardin.

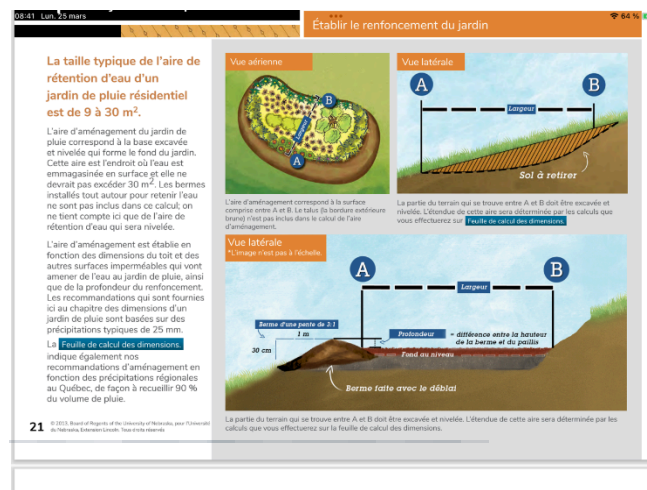


d'une gouttière peut pointer vers un endroit de choix pour votre jardin de pluie
qui débute près du bas et guide l'eau vers les fondations et à travers des

À l'aide de la subvention, un support technique pour déterminer le meilleur endroit pour construire leur jardin, sa superficie idéale ainsi que le choix des végétaux pourrait être fourni aux propriétaires via L'OBV RPNS, un étudiant embauché pour l'été par la municipalité ou encore par l'ARPEC (à discuter).

5. Années suivantes

Poursuite du projet en fonction des subventions reçues et de l'intérêt démontré par les propriétaires.



Conclusion

Ce projet de jardins de pluie représente une priorité pour l'ARPEC au cours des prochaines années. Pourquoi ? Nous croyons qu'il s'agit d'un projet porteur pour la conservation du lac Carré puisqu'il s'attarde aux pires ennemis du lac, soit l'apport en sédiments et en éléments nutritifs, qui favorisent la prolifération

des algues et des plantes aquatiques, tel le myriophylle à épis. De plus, il fait appel à la contribution et l'implication directe des résidents pour son implantation et sa réussite.

Nous espérons que par ce court document nous réussirons à convaincre la municipalité d'embarquer dans notre aventure, au plus grand bénéfice des citoyens et des utilisateurs du lac Carré.



Références pour en savoir plus au sujet des jardins de pluie :

- o <https://granby.ca/fr/amenagement-jardin-de-pluie>
- o <https://jardinsintelligents.org/programme-jardins-intelligents/>
- o <https://www.ecohabitation.com/guides/3446/gerer-eau-ruissellement-jardin-de-pluie/>
- o <https://obvaj.org/citoyens/les-bonnes-pratiques/leau-de-pluie-et-de-ruissellement/#:~:text=Il%20existe%20plusieurs%20fa%C3%A7ons%20de%20limiter%20le%20ruissellement,la%20source%2C%20en%20installant%20des%20collecteurs%20d%E2%80%99eau%20pluviale.>
- o <https://changingclimate.ca/fr/case-study/restauration-du-lac-waterloo-par-aires-de-bioretenion/>